

## Groupe Bastide annonce le transfert de son contrat de liquidité auprès de Portzamparc (Groupe BNP Paribas)

**Caissargues, le 25 mars 2026** – Le Groupe Bastide, l'un des principaux acteurs européens dans la prestation de santé à domicile, annonce avoir confié à Portzamparc (Groupe BNP Paribas), à compter du 25 mars 2026, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a pour objet l'animation par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) de l'action Groupe Bastide sur le marché Euronext Paris.

Le 24 mars 2026 au soir, date de résiliation du précédent contrat de liquidité, conclu avec la société Gilbert Dupont le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 905 actions Groupe Bastide
- 39 050,54 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 748 actions Groupe Bastide
- 19 319,86 euros

Lors de la mise en place du contrat initial le 1<sup>er</sup> octobre 2021, les moyens suivants figuraient au compte du contrat de liquidité :

- 2 427 actions Groupe Bastide
- 62 257,79 euros

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 1 905 actions Groupe Bastide
- 39 050,54 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- Si Groupe Bastide ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou si le cours du titre ne se situe plus dans les fourchettes d'intervention ;
- Ou, à la demande de Groupe Bastide, sous sa responsabilité.



Par ailleurs, le contrat pourra être résilié par Groupe Bastide à tout moment et sans préavis, ou par Portzamparc (Groupe BNP Paribas) avec un préavis d'un mois.

**PROCHAINE PUBLICATION :**

Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2025-2026 le jeudi 14 mai 2026 après bourse

**A propos de Groupe Bastide Le Confort Médical**

Créé en 1977 par Guy Bastide, le Groupe Bastide est l'un des principaux acteurs européens dans la prestation de santé à domicile. Présent dans 8 pays, Bastide développe une démarche qualité permanente et s'engage à fournir les dispositifs médicaux et les services associés répondant le mieux aux besoins des patients dans les domaines clés de la santé : diabète, nutrition, perfusion, respiratoire, stomathérapie et urologie. Bastide est coté sur Euronext Paris (ISIN : FR0000035370, Reuters BATD.PA, - Bloomberg BLC: FP).

**CONTACTS****Groupe Bastide**

Vincent Bastide/Olivier Jourdanney  
T. +33 (0)4 66 38 68 08  
[www.bastide-groupe.fr](http://www.bastide-groupe.fr)

**Actus Finance**

**Analystes-Investisseurs**  
Hélène de Watteville  
T. +33 (0)1 53 67 36 33

**Presse – Médias**  
Déborah Schwartz  
T. +33 (0)1 53 67 36 35

